



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE SAINT-MARTIN**

SÉANCE DU 7 MAI 2018

Une séance régulière des conseillers de la Municipalité de Saint-Martin est tenue au Centre municipal le lundi 7 mai 2018 à 20 h. Sont présents Mme Milisa Pépin, MM Jean-Guy Morin, André Roy, Robert Lessard, Yvan Paré, Michel Marcoux, sous la présidence de M. Éric Giguère Maire.

Sont également présents : Brigitte Quirion, Secrétaire-Trésorière.

RE :083-05 -2018 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à la présentation de l'ordre du jour;

Il est proposé par : Jean-Guy Morin

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et que tout autre sujet pourra y être ajouté.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

- 1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 AVRIL 2018
- 3) MRC BEAUCE-SARTIGAN / DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT – ET MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME ET RÈGLEMENT DE ZONAGE
- 4) MRC BEAUCE-SARTIGAN / SERVICE D'AMÉNAGEMENT – SOUTIEN POUR LES DOCUMENTS DE MODIFICATIONS DU PLAN D'URBANISME ET RÈGLEMENT EN VERTU DU RÈGLEMENT 2010-79 DE LA MRC
- 5) MRC BEAUCE-SARTIGAN / OFFRE DE SERVICES – GÉNIE MUNICIPAL POUR LA PRÉPARATION D'UN PLAN POUR SENTIER PIÉTONNIER (POINT REPORTÉ)
- 6) DEMANDE DE SUBVENTION – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER 2018 POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE LOCALE / TRONÇON DE LA 10^E RUE EST SUR UNE DISTANCE DE ± 960 MÈTRES DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE JUSQU'À L'INTERSECTION DU RANG 3 JERSEY
- 7) BLANCHETTE VACHON S.E.N.C.R.L/HONORAIRES PROFESSIONNELS-ÉTATS FINANCIERS ET AUTRES TRAVAUX/ FACTURE N° F-161332
- 8) OFFRE DE SERVICES PME PARTENAIRES / DIVERS TESTS D'APTITUDES POUR L'EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR DE TRAVAUX PUBLIC ET INSPECTEUR MUNICIPAL
- 9) MISE À JOUR À LA CORPORATION INFORMATIQUE MUNICIPALE / REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARTIN À TITRE DE MEMBRE
- 10) WEBLEX / PROCÈS-VERBAL INFORMATISÉ WEB 2.0 LICENCE - ANNUELLE-MODULÉ INCLUANT CONTRAT DE SERVICE
- 11) ISABELLE BEAUDOIN – FACTURE N° 10394 / JOURNAL SOCIOÉCONOMIQUE – FÉVRIER 2018 À JANVIER 2019

- 12) VOIRIE / CONTRAT DE NETTOYAGE DE TROTTOIRS / J. YVES MAHEUX & FILS INC
- 13) DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (TVQ) ET EXEMPTION DES TAXES ENTRE LES MRC
- 14) PROMOTEUR CLAUDE THÉRIAULT / ENTENTE DE PARTAGE DE COÛTS ET APPROBATION DES ANNEXES « E-1 » & « E-2 »
- 15) CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE / INSCRIPTION 30^E COLLOQUE LE 14 ET 15 JUIN 2018- MONTRÉAL
- 16) BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ADHÉSION POUR LA TOURNÉE D'ANIMATIONS ET CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARTIN
- 17) DOSSIER RÉFECTION 10^E RUE EST/ ENTREPRENEUR TGC INC./ CERTIFICAT DE PAIEMENT NO 5 SELON LA RECOMMANDATION DE PLURITEC POUR LA LIBÉRATION D'UNE PARTIE DE LA RETENUE AU 1^{ER} MAI 2018
- 18) VOIRIE / RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES PAR INVITATION N° 024-2018 POUR DÉBROUSSAILLAGE DE FOSSÉS ET AUTRES EMPLACEMENTS MUNICIPAUX
- 19) RAPIÉÇAGE / RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES N° RB-2018-001
- 20) RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES PAR INVITATION N° 023-2018 / DÉMOLITION DE DEUX BÂTIMENTS MUNICIPAUX & RÉAMÉNAGEMENT DES SURFACES VACANTES
- 21) SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE 2017 (AN 2) / APPROBATION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE PRÉVU DE 2017- APPROBATION EN 2016
- 22) OFFRE DE SERVICES POUR LA VALIDATION DE DÉBITMÈTRES DE LA COMPAGNIE CWA MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ
- 23) DIRECTEUR DU SERVICE EN INCENDIE / AUTORISATION DE PAYER LA FRANCHISE D'ASSURANCE POUR RÉPARATION D'AUTO ET PAIEMENT DE PRIME POUR CLASSE AFFAIRES (AUTO PERSONNELLE – POUR DÉPLACEMENTS)
- 24) LOISIRS / SOUMISSION # 42540 DE « DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS » POUR ACHAT DE DIVERS ARTICLES POUR DEK HOCKEY
- 25) CORRESPONDANCE
- 26) ADOPTION DES COMPTES/
- 27) DIVERS :
 - 1 : permis de construction
- 28) MESSAGE D'INTÉRÊT PUBLIC
- 29) PÉRIODE DE QUESTIONS
- 30) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Adoptée

RE : 084-05-2018 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL/SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 AVRIL 2018

Suite à la présentation du procès-verbal de la séance régulière du 9 Avril 2018;

Il est proposé par : Michel Marcoux

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 9 Avril 2018 soit adopté.

Adoptée

**RE : 085-05-2018 : MRC BEAUCE-SARTIGAN / DEMANDE DE
MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT – ET
MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME ET RÈGLEMENT
DE ZONAGE**

ATTENDU QUE la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) a déposé un compte rendu et l'orientation préliminaire favorable à une demande d'exclusion d'une zone agricole et devrait autoriser qu'une partie de cette demande selon le dossier N° 416337;

ATTENDU QUE l'industrie « Produits Matra inc. » a déposé une demande d'exclusion pour une superficie approximative de 45,16 hectares correspondant à une partie des lots 5 424 300, 5 426 076, 5 426 077, 5 426 078 du cadastre du Québec et que la CPTAQ et qu'elle rendra sa décision sur une superficie de 23 hectares contiguë suite au dépôt d'un plan d'arpenteur délimitant ces portions;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire être proactif à cette demande pour ne pas contraindre l'expansion de l'industrie « Produits Matra Inc » dû au protocole de changement du schéma d'aménagement de la MRC Beauce-Sartigan et la concordance du plan d'urbanisme et du règlement de zonage de la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal demande à la MRC Beauce-Sartigan de débiter les travaux en voie de changer son schéma d'aménagement afin d'y inclure l'agrandissement au périmètre urbain (PU);

En conséquence : Il est proposé par : Jean-Guy Morin

Et résolu à l'unanimité,

QUE l'industrie « Produits Matra inc. » a été informée des coûts reliés à ces modifications au montant de 2 200 \$ et accepte de les payer.

QUE la Municipalité de Saint-Martin s'engage à faire les modifications nécessaires à son plan d'urbanisme et son règlement de zonage dans les 6 mois suivant l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement modifié de la MRC Beauce-Sartigan.

Adoptée

**RE : 086-05-2018 : MRC BEAUCE-SARTIGAN / SERVICE
D'AMÉNAGEMENT – SOUTIEN POUR LES DOCUMENTS DE
MODIFICATIONS DU PLAN D'URBANISME ET RÈGLEMENT
EN VERTU DU RÈGLEMENT 2010-79 DE LA MRC**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Martin devra faire les modifications à son plan d'urbanisme et son règlement de zonage suite à l'approbation des changements au schéma d'aménagement de l'exclusion d'une zone agricole ;

En conséquence : Il est proposé par : André Roy

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal demande le soutien au service d'aménagement pour modifier lesdits documents nécessaires en vertu du règlement 2010-79 de la MRC pour les frais s'y rattachant

Adoptée

**RE: 087-05-2018 : DEMANDE DE SUBVENTION – AIDE À
L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER 2018 POUR DES
TRAVAUX DE VOIRIE LOCALE / TRONÇON DE LA 10^E RUE
EST SUR UNE DISTANCE DE ± 960 MÈTRES DU RÉSERVOIR
D'EAU POTABLE JUSQU'À L'INTERSECTION DU
RANG 3 JERSEY**

ATTENDU que le conseil municipal souhaite faire des travaux de réfection de voirie locale (sans services aqueduc et égouts) et incluant l'élargissement de la chaussée d'une partie de la 10^e Rue Est et ce sur une longueur de ± 960 mètres visant la continuité des travaux réalisés en 2017 ;

ATTENDU que ces travaux sont évalués à plus de 125 000 \$ et que le montant demandé est de 75 000 \$;

En conséquence : Il est proposé par : Jean-Guy Morin

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de Saint-Martin demande à Monsieur Paul Busque, député de Beauce-Sud, de prévoir dans le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, le versement d'une aide financière pour les travaux de réfection de la 10^e Rue Est afin d'amoinrir la part des dépenses de la Municipalité.

Adoptée

**RE: 088-05-2018 : BLANCHETTE VACHON S.E.N.C.R.L
/HONORAIRES PROFESSIONNELS- ÉTATS FINANCIERS
ET AUTRES TRAVAUX/ FACTURE N° 161332**

ATTENDU QUE la firme Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l. est venue les 16 et 17 Janvier 2018 vérifier les livres de la Municipalité, faire les écritures de fermeture et préparer les États financiers auditionnés et divers travaux s'y rattachant;

ATTENDU QUE la firme a envoyé la facture F-161332 au montant de 6 467.34 \$ (taxes incluses)

En conséquence : Il est proposé par : Robert Lessard

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture N° 161332 de la firme de la Société de comptables « Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l. » au montant de 6 467.34 \$ (taxes incluses).

Adoptée

**RE : 091-05-2018: WEBLEX / PROCÈS-VERBAL INFORMATISÉ
WEB 2.0 LICENCE - ANNUELLE-MODULÉ INCLUANT
CONTRAT DE SERVICE**

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu l'offre de service de la compagnie WEBLEX visant l'adhésion à une licence annuelle-modulé des procès-verbaux informatisés;

ATTENDU QUE le coût d'adhésion pour acquérir la licence est de l'ordre de 3 161.18 \$ (taxes incluses) incluant le contrat de soutien et service;

ATTENDU QUE cet outil permettre la mise en place ultérieurement d'un conseil sans papier s'il y a intérêt du conseil municipal;

En conséquence : Il est proposé par : Jean-Guy Morin

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion à la licence de la gestion et la tenue des séances du conseil de la compagnie WEBLEX au coût annuel de 3 161.18 \$ (taxes incluses)

Adoptée

**RE : 092-05-2018 : ISABELLE BEAUDOIN – FACTURE N° 10394 /
JOURNAL SOCIO-ÉCONOMIQUE – FÉVRIER 2018 À
JANVIER 2019**

ATTENDU QUE Mme Isabelle Beaudoin a été engagée par le Conseil pour créer le Socio-économique de la Municipalité de St-Martin l'an passé;

ATTENDU QUE son contrat a été renouvelé, celle-ci nous a envoyé sa note de frais pour la Période de Février 2018 à Janvier 2019 **Facture N° 10394** qui se chiffre à 2 299.50 \$ (taxes incluses);

En conséquence : Il est proposé par : André Roy

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de facture N° 10394 au montant de 2 299.50 \$ (taxes incluses) pour la période de février 2018 à janvier 2019.

Adoptée

**RE : 093-05-2018 : VOIRIE / CONTRAT DE NETTOYAGE DE
TROTTOIRS / J.-YVES MAHEUX & FILS INC**

ATTENDU QUE l'offre de service de la compagnie « Jean-Yves Maheux & Fils inc. pour des travaux de nettoyage de trottoirs au coût forfaitaire de 500 \$ (avant tx) ;

ATTENDU QUE M. Claude Quirion a mandaté la compagnie à réaliser les travaux de nettoyage de trottoirs en avril dernier;

En conséquence : Il est proposé par : Robert Lessard

en vertu du règlement N° 53-2013;

ATTENDU QUE le conseil municipal a mandaté M. Éric Giguère Maire et Brigitte Quirion à signer l'entente entre les parties au terme de la résolution N° 054-03-2018;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire inclure à l'entente soit les annexes E-1 & E-2 telles que proposées et acceptées entre les parties pour divers travaux;

En conséquence : Il est proposé par : Robert Lessard

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal ayant pris connaissance des Annexes E-1 & E-2 et demande que celles-ci soient incluses dans l'entente relative à l'exécution de travaux municipaux par les promoteurs en vertu du règlement N° 53-2013.

Adoptée

**RE : 096-05-2018 : CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET
FAMILLE / INSCRIPTION 30^E ET COLLOQUE LE 14 & 15
JUN 2018- MONTRÉAL**

ATTENDU le 30^e Colloque du Carrefour Action Municipale et famille du 14 au 15 juin 2018 à Montréal;

ATTENDU que le conseil municipal désire que M. Yvan Paré Responsable du dossier « Politique familiale » soit présent à ce colloque, dont l'inscription au coût de 300 \$;

En conséquence : Il est proposé par : Milisa Pépin

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise l'inscription au coût de 300. \$ du conseiller, M. Yvan Paré.

QUE les frais d'hébergements et autres frais reliés à ce colloque seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée

**RE : 097-05-2018 : BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ADHÉSION
POUR LA TOURNÉE D'ANIMATIONS ET
CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-
MARTIN**

ATTENDU QU'une demande a été déposée par le Comité « Je lis, tu lis, on lit en Beauce-Sartigan » visant une proposition de diverses actions afin de favoriser la lecture dans notre MRC;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Martin désire adhérer à la tournée d'animations dans les bibliothèques et doit contribuer à 20% du coût d'animations soit une contribution exigée de 120 \$;

En conséquence : Il est proposé par : Jean-Guy Morin

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de Saint-Martin adhère à la tournée d'animations dans les bibliothèques et autorise la contribution de l'ordre de 120 \$.

Adoptée

**RE: 098-05-2018: DOSSIER RÉFECTION 10^E RUE EST/
ENTREPRENEUR TGC INC./ CERTIFICAT DE PAIEMENT N° 5
SELON LA RECOMMANDATION DE PLURITEC POUR LA
LIBÉRATION D'UNE PARTIE DE LA RETENUE AU 1^{ER} MAI 2018**

ATTENDU la demande de paiement N° 5 au montant de **16 093.94 \$** (incluant TPS et TVQ) de la compagnie « T.G.C. INC. » pour le paiement des directives de changement ainsi qu'une libération de 2.5 % de la retenue contractuelle ainsi qu'une retenue spéciale temporaire de 15 000 \$ (tx susp) pour diverses corrections à venir;

ATTENDU QUE cette demande a fait l'objet d'une vérification par la firme d'ingénieurs-conseils « PLURITEC » et approuve le paiement N° 5;

En conséquence : Il est proposé par : Jean-Guy Morin

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la demande de paiement N° 5 de la compagnie «T.G.C. INC. » au montant de **16 093.94 \$** (taxes incluses) selon la recommandation de M. Alexandre Labrie ingénieur.

QUE le conseil municipal approuve la retenue spéciale de 15 000 \$ (tax susp) pour la correction de divers travaux à venir.

Adoptée

**RE : 099-05-2018 : VOIRIE / RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES PAR
INVITATION N° 024-2018 POUR DÉBROUSSAILLAGE DE
FOSSÉS ET AUTRES EMPLACEMENTS MUNICIPAUX**

ATTENDU QU'un appel d'offres par invitation N° 024-2018 a été lancé pour le Débroussaillage de Fossés et autres emplacements municipaux à divers entrepreneurs municipaux :

ATTENDU QUE les résultats se lisent comme suit :

Fauchage Débroussaillage Dany Champagne : 7 605.60 \$ (taxes incluses)

Débroussaillage Adam Vachon : 8 738.10 \$ (taxes incluses)

Mario Lefebvre 9159-4861 Qc Inc : non conforme

En conséquence : Il est proposé par : André Roy

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le contrat de débroussaillage de fossés et autres travaux tel que stipulé à l'appel d'offres N° 024-2018 à l'entrepreneur « **Fauchage et débroussaillage Dany Champagne** » étant conforme et le plus bas soumissionnaire au prix de 7 605.60 \$ (taxes incluses)

Adoptée

**RE : 100-05-2018 : RAPIÉÇAGE / RÉSULTAT D'APPEL
D'OFFRES N° RB-2018-001**

ATTENDU le lancement d'appel d'offres sur le site SEAO visant des travaux de rapiéçage de rues et routes pour l'exercice financier 2018 N° RB-2018-001 ;

ATTENDU l'ouverture des soumissions comme suit :

LES PAVAGES DE BEAUCE LTÉE : 132 793.26 \$ (taxes incluses)
PAVAGE SARTIGAN LTÉE : 178 991.93 \$ (taxes incluses)
PAVAGE GARNEAU : 206 845.77 \$ (taxes incluses)
CONSTRUCTION ABÉNAKIS INC : 212 297.32 \$ (taxes incluses)

En conséquence : Il est proposé par : Robert Lessard

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le contrat à la compagnie «**LES PAVAGES DE BEAUCE LTÉE**» au montant de **132 793.26 \$ (taxes incluses)** étant le plus bas soumissionnaire et conforme à l'appel d'offres N° RB-2018-001.

Adoptée.

**RE : 101-05-2018 : RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES PAR
INVITATION N° 023-2018 / DÉMOLITION DE DEUX
BÂTIMENTS MUNICIPAUX & RÉAMÉNAGEMENT DES
SURFACES VACANTES**

ATTENDU QU'un appel d'offres N° 023-2018 pour la démolition du Bar de la 10 et de l'ancien poste de Voirie situé tous les deux sur la 1^{re} Avenue a été lancé par invitation à quelques entrepreneurs;

ATTENDU que lors de l'ouverture des soumissions, seulement deux entrepreneurs ont déposé leurs offres comme suit;

Const. Rolland Blais : 18 424.40 \$ (taxes incluses)
Excavation Lapointe & Fils : 37 292.14 \$ (taxes incluses)

ATTENDU QU'à l'analyse des soumissions :

Construction Rolland Blais & Fils inc. est le plus bas soumissionnaire conforme à l'appel d'offres N° 023-2018;

Excavations Lapointe & Fils inc., est non conforme à la demande, car il y a imbroglio à la compréhension du bordereau de soumission au prix unitaire (pour un voyage de Tuff ou Pierre 0³/₄);

En conséquence : Il est proposé par : Robert Lessard

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le contrat à l'entrepreneur «**Construction Rolland Blais & Fils inc.** » au prix de **18 424.40 \$ (taxes incluses)** étant le plus bas soumissionnaire et conforme à l'appel d'offres N° 023-2018.

Ce montant du contrat sera plus élevé étant donné qu'aucune quantité de

matériaux n'a été demandée dans l'appel d'offres N° 023-2018, mais qu'un prix unitaire des matériaux a été soumis et doit respecter le prix tout au long dudit contrat.

Adoptée

**RE : 102-05-2018 : SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE 2017
(AN 2) / APPROBATION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE
PRÉVU DE 2017**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Martin a adopté le projet de Schéma de couverture risques en matière de sécurité incendie en vertu de la résolution N° 007-01-2016;

ATTENDU QUE le Ministre de la Sécurité Publique a adopté cedit schéma de couverture de risque en matière de sécurité le 20 avril 2016;

ATTENDU QU'afin de répondre aux exigences, les actions mises en œuvre par les instances municipales doivent viser autant la prévention, l'analyse des risques et l'intervention afin d'obtenir un bon niveau de protection contre l'incendie.

ATTENDU QUE Monsieur Stéphane Maheux directeur du service en incendie a déposé et présenté le plan de mise en œuvre prévu pour l'année 2 (2017) de la Municipalité de Saint-Martin;

En conséquence : Il est proposé par : Michel Marcoux

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de Saint-Martin a pris connaissance dudit rapport « Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 2 (2017) et conséquemment approuve le contenu de ce plan.

QUE ce plan et résolution soient acheminés à la MRC Beauce-Sartigan afin d'en informer le Ministère de la Sécurité Publique.

Adoptée

**RE : 103-05-2018 : OFFRE DE SERVICES POUR LA
VALIDATION DE DÉBITMÈTRES DE LA COMPAGNIE
CWA MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ**

ATTENDU QUE M. Yves Robert a déposé une offre de service de la compagnie « CWA » pour un service en commun de plusieurs municipalités;

ATTENDU QUE la proposition forfaitaire pour la Municipalité de Saint-Martin est au montant de 1 050 \$ (plus taxes) incluant les deux usines (Est & Ouest);

En conséquence : Il est proposé par : Robert Lessard

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte la proposition de la compagnie « CWA » pour les travaux de validation annuelle des usines (Est & Ouest) pour un montant forfaitaire de 1 050 \$ (plus taxes).

Adopté

**RE : 104-05-2018 : DIRECTEUR DU SERVICE EN INCENDIE /
AUTORISATION DE PAYER LA FRANCHISE
D'ASSURANCE POUR RÉPARATION D'AUTO ET
PAIEMENT DE PRIME POUR CLASSE AFFAIRES (AUTO
PERSONNELLE – POUR DÉPLACEMENTS)**

ATTENDU QUE le directeur du service en incendie doit être disponible en tout temps dans l'exercice de ses fonctions;

ATTENDU QUE lors du dernier appel d'urgence de feu chez Produits Matra, il y a eu bris majeur de son véhicule;

ATTENDU QUE le conseil municipal rembourse la franchise de 500 \$ demandée par les assurances « Promutuel » à M. Stéphane Maheux suite à la réparation de son bris d'automobile;

ATTENDU QUE le conseil municipal autorise de rembourser la prime d'assurance visant l'ajout de la classe affaire (pour l'utilisation de son véhicule personnel) et ce annuellement jusqu'à changement de cette entente entre les parties ;

En conséquence : Il est proposé par : Jean-Guy Morin

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise de rembourser la franchise de 500 \$ à M. Stéphane Maheux directeur du service en incendie et autorise de rembourser annuellement le montant de la prime d'assurance pour la classe affaire, et ce annuellement jusqu'à changement de cette entente entre les parties.

QUE cette résolution soit annexée à l'entente de M. Stéphane Maheux.

Adoptée

**RE : 105-05-2018 : LOISIRS / SOUMISSION # 42540 DE
« DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS » POUR ACHAT DE
DIVERS ARTICLES POUR DEK HOCKEY**

ATTENDU QUE le conseil municipal a prévu à son budget 2018 l'achat et l'installation d'un jeu « Deck Hockey » à l'intérieur de la patinoire couverte au complexe Sportif Matra et qu'il faut ajouter à ces installations des filets, chronomètre, buts de hockey etc... ;

ATTENDU QUE la compagnie « Distribution Sports Loisirs » a déposé une soumission pour l'achat de filets, buts de hockey, chronomètre à affiche large au coût de 1 471.11 \$ (taxes incluses);

En conséquence : Il est proposé par : Yvan Paré

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte la proposition de la compagnie « Distribution Sports Loisirs en date du 10 avril 2018 soumission N° 142540 au coût de 1 471.11 \$ (taxes incluses) et autorise M. Steeve Brisson à faire les démarches nécessaires à l'acquisition de ces produits.

Adoptée

CORRESPONDANCE

RE : 106-05-2018 : POLYVALENTE BÉLANGER / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE GALA MÉRITAS 2018

ATTENDU QUE la Polyvalente Bélanger sise sur le territoire de la municipalité de St-Martin, fait à chaque année une demande d'aide financière afin de récompenser ses élèves les plus méritants;

Le Montant attribué à cette fin habituellement étant de \$ 200.00;

En conséquence : Il est proposé par : Jean-Guy Morin

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise une contribution pour le Gala Méritas 2018 de l'ordre de 200 \$.

Adoptée

RE : 107-05-2018 : CORPS DE CADETS 2680 DE LA HAUTE-BEAUCE / APPUI FINANCIER 2018

ATTENDU QUE le Corps de Cadets de la Haute Beauce aimerait avoir un appui financier de la part de la Municipalité afin de l'aider à maintenir ses services dans la région.

En conséquence : Il est proposé par : Jean-Guy Morin

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise une participation financière de l'ordre de 100 \$ pour l'organisme « Corps de Cadets 2680 de la Haute-Beauce ».

Adoptée

RE: 108-05-2018: ADOPTION DES COMPTES

Les comptes du mois d'AVRIL 2018 ainsi que l'état du rapport budgétaire sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables pour ce mois, les comptes à payer au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par: Jean-Guy Morin

Et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois d'AVRIL 2018 du poste :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :	20 750.21 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE :	12 968.91 \$

TRANSPORT ROUTIER :	20 386.06 \$
HYGIÈNE DU MILIEU :	26 088.24 \$
SANTÉ & BIEN-ÊTRE :	-----
AMÉNAGEMENT / URB. DÉV. :	5 528.77 \$
LOISIRS & CULTURE :	25 475.55 \$
TOTAL AFFECTATIONS :	5 227.55 \$

Représentant des comptes à payer au montant de **116 425.29 \$** selon la liste des chèques émis et vérifiée par les élus soient adoptés et autorisés pour paiement.
Adoptée

DIVERS

L'ordre du jour de la séance régulière du 7 MAI 2018 étant épuisé,
Monsieur André Roy propose la fin de l'assemblée.

**Je _____, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il
contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**

Secrétaire- Trésorière